

RÉSUMÉ

En de nombreuses occasions, le traitement judiciaire des mineurs a été remis en question. Par exemple, récemment, le gouvernement fédéral a proposé au Parlement un remaniement complet de la Loi sur les jeunes contrevenants, allant jusqu'à remettre en question les orientations fondamentales de cette dernière. Un aspect très associé aux tribunaux, qui n'échappe pas aux remises en question, est la probation. Cette institution est particulièrement significative dans le cas des tribunaux pour mineurs où la probation occupe un rôle de premier plan. Devant l'importance de la probation dans le fonctionnement de la justice pour mineurs, nous nous sommes donc intéressés à ses principaux acteurs, soit les agents de probation. Pour mener à bien notre étude, nous avons analysé des rapports des agents de probation de la Cour des jeunes délinquants de Montréal entre 1912 et 1949.

Dans ce travail nous regarderons qui étaient les agents et leurs conditions de travail, nous dressons un portrait de ceux-ci au sein de la Cour des jeunes délinquants de Montréal. Nous portons une attention plus particulière à la vision des agents de probation et relevons la définition que donnent les agents de probation de la délinquance. Plus précisément, quelles sont pour ces derniers, les principales causes de la délinquance. Finalement, nous traitons des recommandations faites par les agents au juge quant aux mesures à imposer aux jeunes.

Finalement, notre mémoire permet d'avoir une meilleure compréhension de ces individus qui sont agents de probation et de leur pensée envers les jeunes et leurs familles, avec qui ils étaient en contact. Il ressort de notre étude que le « service » de probation n'est pas uniquement une « service » pour mineurs qui se situerait dans un

tribunal qui lui aussi ne serait qu'une réplique d'un tribunal pour adultes. En effet, autant les agents de probation que le juge utilisent les nouveaux outils qui sont à leur disposition et, dans l'ensemble, il le font dans ce qu'ils croient être l'intérêt de l'enfant.